



N°11/2020

DELIBERATION

du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **26**
Nombre de votants : **32**
Date de convocation : **12/02/2020**

L'an **Deux Mille Vingt**, le 19 FEVRIER, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE
DDFIP SUR NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE**

Certifiée exécutoire à la date de
transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publiée ou Notifiée le

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) – FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
D.RUIZ (Thuir) à N.MON
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à A.PUIG
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

N.CRUQ, JL.PUJOL(Fourques)
C.VILA (Oms)
BELLEGARDE (Passa)
L.FERRER, P.MAURY (Thuir)

Monsieur Roger TOURNE est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité sans observation.

11/2020

NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DES FINANCES PUBLIQUES : APPROBATION DE LA CHARTRE D'ENGAGEMENT DE LA DDFIP66 :

Par courrier du 17 Décembre 2019, la Direction Départementale des Finances Publiques présente la déclinaison du nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le ressort de la Communauté de Communes des Aspres.

La démarche engagée par le Ministre de l'Action et des Comptes publics vise à renforcer la présence de la DGFIP dans les territoires, en réaffectant les services actuels à de nouvelles missions, et en déployant les accueils de proximité dans les MSAP , les sites France Services, et dans certaines mairies.

Le territoire de la Communauté de Communes des Aspres serait dotée des structures suivantes :

- UNE trésorerie exclusive aux hôpitaux de Thuir et Prades et des EHPAD du Département, implantée à THUIR
- Le rattachement des communes membres au service de Gestion Comptable de Céret ;
- UN conseiller aux décideurs locaux sera basé sur Thuir ;
- UN accueil de proximité aux usagers prévu à Thuir, avec une permanence au sein de la Maison France Services.

Afin de travailler avec les services de la DGFIP pour la mise en place d'une gouvernance et l'évaluation de sa présence territoriale, ainsi qu'aux ajustements à venir du nouveau réseau de proximité, la DDFIP ouvre la participation de la Communauté à un comité annuel ad hoc.

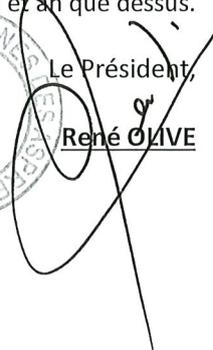
Il est **PROPOSE** à la Communauté, pour finaliser cette nouvelle répartition, d'agréer la Charte des engagements de la DDFIP telle qu'annexée, retraçant les différents points.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la Charte d'engagement présentée par la DDFIP relative à la construction du nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la Communauté de Communes des Aspres,

Et **AUTORISE** le Président à signer ladite charte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE

